

Division du 1<sup>er</sup> degré  
Bureau de la gestion  
collective

Affaire suivie par :  
Clémence LANG  
Zechiha BOUBESLA  
Julie BUREN

Téléphone  
03 83 93 56 31  
03 83 93 57 07  
03 83 93 56 64

Fax  
03.83.93.56.01

Mél.  
clemence.lang  
@ac-nancy-metz.fr  
Zechiha.boubesla-filali  
@ac-nancy-metz.fr  
Julie.Buren  
@ac-nancy-metz.fr

4, Rue d'Auxonne  
CS 74222  
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00  
et de 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique  
jusqu'à 17h00

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
d'académie,  
Directeurs Académiques des Services de  
l'Education Nationale

Nancy, le 13 mars 2018

**Objet :** Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par la voie des EXEAT et INEAT manuels – Rentrée scolaire 2018.

**Référence :** Note de service MENESR – DGRH B2-1 n° 2017-168 du 06 novembre 2017 parue au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale spécial n° 2 du 09 novembre 2017 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré – rentrée scolaire 2018.

Conformément à la note de service référencée ci-dessus, j'ai l'honneur de vous informer des modalités d'organisation du mouvement interdépartemental complémentaire, par voie d'EXEAT et d'INEAT, pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public qui souhaitent intégrer le département de Meurthe-et-Moselle.

Chaque dossier de demande d'INEAT sera transmis par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.) d'origine à la Division du 1<sup>er</sup> degré – bureau de la gestion collective – de la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle, **au plus tard le vendredi 27 avril 2018** (cachet de la poste faisant foi) et devra comporter les pièces suivantes :

- Une demande motivée d'INEAT dans le département de Meurthe-et-Moselle, mentionnant l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du demandeur (afin de pouvoir le joindre rapidement).
- Un formulaire de demande d'INEAT, joint en annexe, dûment complété et signé.
- Une promesse d'EXEAT (si la décision est prise) ou un avis différé (préciser la date de décision) ou réservé du département d'origine.
- Une fiche de synthèse informatisée délivrée par vos soins.

**Des pièces justificatives complémentaires sont à fournir**, pour les demandes d'INEAT établies au titre :

- **d'un rapprochement de conjoint :**
  - Justificatifs, datant de moins de 3 mois, de l'activité professionnelle du conjoint ou du partenaire, mentionnant la date de début d'emploi dans le département d'activité et précisant si l'intéressé est toujours en activité, ou copie de l'avis de mutation du conjoint ou partenaire, ou attestation récente d'inscription au pôle Emploi du département sollicité, avec justificatif de la dernière activité professionnelle, avant inscription au Pôle emploi.
  - Copie du livret de famille pour les demandeurs mariés au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2018.
  - Pour les enseignants liés par un PACS (pacte civil de solidarité) : copie du récépissé de l'enregistrement de PACS délivré par le greffe du tribunal d'instance ayant enregistré le PACS établi au plus tard le 01/09/2018, et : copie de l'avis d'imposition commune de l'année 2016 pour un PACS conclu avant le 01/01/2017, déclaration sur l'honneur d'engagement à se

soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les 2 partenaires, pour un PACS conclu entre le 01/01/2017 et le 31/08/2018.

- Pour les enseignants non mariés ayant un enfant en commun à charge de moins de 20 ans, né et reconnu par les 2 parents au plus tard le 01/01/2018 ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 01/01/2018 un enfant à naître : extrait d'acte de naissance de l'enfant ou attestation de reconnaissance anticipée des 2 parents établie le 01/01/2018 au plus tard.

➤ **du handicap reconnu ou d'une maladie grave :**

- Si la demande concerne l'enseignant ou son conjoint : justificatif attestant que l'enseignant, ou son conjoint, entre bien dans le champ du Bénéfice de l'Obligation d'Emploi (exemples : copie de la décision de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé en cours de validité, copie de la carte d'invalidité).
- Attestation établie par le service médical du Rectorat de l'académie d'origine précisant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou gravement malade.
- Toutes pièces, sous pli confidentiel, justifiant de la situation médicale de l'enseignant ou de son conjoint ou d'un enfant souffrant d'une maladie grave pouvant être prise en considération.

➤ **du rapprochement de la résidence de l'enfant âgé de moins de 18 ans au 01/09/2018 :**

- Décisions de justice concernant la résidence de l'enfant et précisant les modalités de garde ou de visite (en cas de divorce ou d'instance de divorce).
- Pour la garde conjointe ou alternée, toutes pièces attestant de la domiciliation de l'enfant.
- Attestation sur l'honneur signée des deux parents pour les enseignants non mariés ayant un enfant en commun à charge de moins de 18 ans, né et reconnu par les 2 parents, fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement .
- Copie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance.
- Justificatif de domicile des deux parents.
- En cas d'autorité parentale unique, copie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance, ainsi que toutes pièces attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde,....).

➤ **d'une situation sociale grave :**

Un bilan social devra être établi par l'assistante de service social des personnels de la D.S.D.E.N. d'origine et adressé, sous pli confidentiel, à la Division du 1<sup>er</sup> degré (bureau de la gestion collective) de la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle.

Je vous invite à porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité, désirant intégrer le département de Meurthe-et-Moselle et vous remercie de bien vouloir me transmettre les demandes d'INEAT au fur et à mesure de leur arrivée dans vos services, y compris celles pour lesquelles l'accord d'EXEAT resterait en instance de décision. Dans ce cas, je vous prie de bien vouloir m'adresser, dès que la décision sera prise et en complément du dossier déjà transmis, la promesse (ou le refus) d'EXEAT.

SIGNE

Emmanuelle COMPAGNON